Département Europe et International

CRITÈRES D'ACCRÉDITATION D'UN ORGANISME DE RECHERCHE À L'ÉTRANGER

Décembre 2022

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

CRITÈRES D'ACCRÉDITATION

DOMAINE 1 : LE POSITIONNEMENT ET LA STRATÉGIE

CRITÈRE 1 – L'ORGANISME DE RECHERCHE A UNE STRATÉGIE CLAIRE ET COHÉRENTE AVEC SON POSITIONNEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION AUQUEL IL APPARTIENT

L'organisme a une vision claire de ses missions, de son engagement au service de ses financeurs publics et privés et de la société, en lien avec son histoire, ses valeurs et ses statuts. Il définit son rôle dans le dispositif de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et dans son environnement institutionnel et économique, ainsi que sa place au niveau régional et/ou international, ses types d'activités et ses modes d'action.

La stratégie de l'organisme est cohérente avec son positionnement et ses évolutions souhaitées par ses donneurs d'ordre. Elle inclut des orientations et des objectifs pour accroitre l'apport de l'organisme à la vie économique, sociale et culturelle du pays, en développant l'innovation et l'expertise scientifique en appui aux politiques publiques. La stratégie inclut des orientations et des objectifs en matière d'intégrité scientifique, d'éthique, de déontologie et de développement durable.

DOMAINE 2 : LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION

CRITÈRE 2 - LA GOUVERNANCE DE L'ORGANISME S'APPUIE SUR DES INSTANCES, DES CIRCUITS DE DÉCISION ET UNE ORGANISATION ADAPTÉS À SES MISSIONS ; L'ORGANISME EN ASSURE LE SUIVI

Les instances et les acteurs de la gouvernance politique et administrative ont des attributions et des rôles bien définis. Les circuits de décision sont explicités et permettent l'efficacité des actions menées au sein de l'organisme ou en partenariat. Le fonctionnement des instances et les processus de gouvernance favorisent l'expression et la participation des différentes catégories de personnels.

L'organisation géographique et la structuration en entités opérationnelles sont adaptées aux activités et à la stratégie. Les évolutions de l'organisation au cours de la période de référence définie contractuellement confortent la mise en œuvre de la stratégie.

Une politique de la qualité, connue de son personnel, est portée par la direction de l'organisme qui dispose d'outils permettant un suivi pertinent de ses activités, des actions de mise en œuvre de sa stratégie et de ses résultats. La politique de communication externe en favorise la compréhension et met en valeur ses résultats et ses succès.

DOMAINE 3 : LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

CRITÈRE 3 – L'ORGANISME EXERCE UN RÔLE DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, AVEC DES MODES D'ACTION PERTINENTS ; IL PARTICIPE AU RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE SON PAYS

L'organisme anime des programmes de recherche et d'innovation au bénéfice des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, il y mène de grands projets avec des partenaires.

L'organisme est acteur dans la mise en œuvre de politiques publiques portées par des organisations internationales et développe des partenariats structurants en matière de recherche et d'innovation avec des acteurs internationaux.

S'il fait partie de l'espace européen de la recherche, l'organisme met en œuvre un plan d'action pour accroitre la participation de ses équipes à des partenariats structurants et aux programmes de recherche et d'innovation européens. Il est attentif aux questions liées à la protection du patrimoine scientifique et technologique européen en mettant en œuvre des actions de sensibilisation de ses équipes. Il joue un rôle de premier plan en Europe dans certains domaines identifiés.

CRITÈRE 4 – L'ORGANISME DISPOSE D'UNE VISION DE L'ÉVOLUTION DE SES RESSOURCES ET DE SES MOYENS ET MET EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES ADAPTÉE À SA STRATÉGIE

Le modèle économique de l'organisme, décliné dans les différents domaines d'activité, est identifié et soutenable. L'organisme dispose d'une vision de l'évolution périodique de ses besoins et de ses ressources, en accord avec sa stratégie. À ce titre, il développe une gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et mène une politique de recrutement et d'attractivité affirmée, dans le cadre de sa stratégie. Il attire des talents reconnus d'origines diversifiées, veille à l'équilibre entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de ses activités et à tous les niveaux des parcours professionnels. Il met en œuvre une politique de développement des compétences dynamique et adaptée à sa stratégie visant à favoriser la mobilité interne et externe de ses personnels.

CRITÈRE 5 – L'ORGANISME MET EN ŒUVRE UNE POLITIQUE AFFIRMÉE EN MATIÈRE D'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE, D'ÉTHIQUE, DE DÉONTOLOGIE, DE PROTECTION DU PATRIMOINE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE AINSI QU'EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'organisme mène une politique active en matière d'intégrité scientifique et d'éthique, incluant notamment des actions de sensibilisation et de prévention. Il met en œuvre les orientations de sa stratégie dans le domaine du développement durable, notamment en matière de limitation de l'impact environnemental de ses activités.

L'organisme de recherche mène une politique active de protection du patrimoine scientifique et technologique. Il protège les inventions de ses chercheurs et assure une protection efficace contre les ingérences extérieures.

DOMAINE 4 : LES ACTIVITÉS ET LES RÉSULTATS

CRITÈRE 6 – L'ORGANISME ASSURE LE DYNAMISME ET LA MISE EN VALEUR DE SES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET D'INNOVATION ; IL MET EN ŒUVRE LES ORIENTATIONS DE SA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

L'organisme apprécie la qualité de sa production scientifique dans le contexte international de chaque domaine de recherche. Il mène, en lien avec ses partenaires universitaires, une politique de soutien à la formation doctorale en contribuant notamment à la qualité de la formation et à l'insertion professionnelle des docteurs. L'organisme déploie une politique en matière de science ouverte.

L'organisme développe au sein de ses équipes une culture de l'innovation et favorise la prise de risque. Il analyse les réussites et les limites des actions menées dans le cadre de sa politique de soutien aux relations avec les entreprises : contrats de recherche, chaires industrielles, laboratoires communs, conventions-cadres pluriannuelles, réalisation d'études et d'expertises pour des entreprises, thèses industrielles, etc.

CRITÈRE 7 – SI L'ORGANISME ORGANISE DES APPELS À PROJETS, L'ÉVALUATION DES DOSSIERS DES CANDIDATS SATISFAIT À DES CRITÈRES DE QUALITÉ, RESPECTE LES PRINCIPES DE L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE, DE L'ÉTHIQUE, DE LA SCIENCE OUVERTE ET DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Les critères d'évaluation des productions scientifiques des candidats aux appels à projets s'appuient sur des fondements théoriques et méthodologiques solides. Ils reposent sur des productions scientifiques originales dans des supports de qualité avec des copublications associant des partenaires internationaux, dans le respect des principes de la Déclaration de San Francisco (DORA). L'organisme évalue la capacité des candidats à mener à bien leurs projets et à agir conformément aux cahiers des charges de l'appel à projets.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour les dossiers des candidats respectent les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique, de la science ouverte et de la protection du patrimoine scientifique. L'organisme établit des comités de sélection composés de scientifiques de compétence reconnue n'ayant pas de conflit d'intérêts avec les concurrents.

CRITÈRE 8 – L'ORGANISME RÉALISE DES ACTIVITÉS D'EXPERTISE EN APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES ET MET EN ŒUVRE LES ORIENTATIONS DE SA STRATÉGIE CONCERNANT L'INSCRIPTION DE LA SCIENCE DANS LA SOCIÉTÉ

L'organisme réalise des activités d'expertise scientifique en appui à des politiques publiques portées par l'État, des instances locales ou des organismes publics régionaux et internationaux, qu'il apprécie qualitativement et quantitativement.

L'organisme évalue ses activités en matière de diffusion de la culture scientifique et technique dans la société, avec notamment des actions destinées à une diversité de publics. L'organisme met en œuvre des projets de sciences participatives, des formations à l'expression en tant qu'expert scientifique dans les médias et au dialogue avec des publics non spécialistes, en favorisant le respect des exigences de l'intégrité scientifique.

CRITÈRE 9 – L'ORGANISME S'APPUIE SUR DES PROCESSUS DE GESTION EFFICIENTS ET SUR DES FONCTIONS DE SUPPORT ET DE SOUTIEN PERFORMANTES

L'organisation et les processus d'arbitrage budgétaires de l'organisme sont lisibles et cohérents au regard de ses activités et de sa stratégie. Ils s'appuient sur un dialogue de gestion interne avec les parties prenantes.

L'organisme dispose de systèmes d'information répondant aux besoins de son pilotage et de ses activités, au niveau central et au niveau des entités internes, ainsi qu'aux besoins d'échanges avec les établissements partenaires. Les fonctions support sont organisées de façon lisible et pertinente et sont performantes.

DOMAINE 5 : LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LES PROCHAINES ANNÉES

CRITÈRE 10 – TENANT COMPTE DE SON AUTOÉVALUATION POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE, L'ORGANISME PROPOSE UNE VISION DE SES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LES PROCHAINES ANNÉES ET DES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS À MENER AU COURS DE CETTE PÉRIODE

Afin de préparer son évaluation et pour élaborer son projet stratégique, l'organisme met en place une démarche de travail claire et ouverte assurant la participation des personnels, de ses instances et associant ses partenaires. Il qualifie la trajectoire parcourue au cours de la période de référence pour ses différentes activités en analysant les forces et faiblesses et les principaux enjeux des prochaines années. L'organisme propose une vision des futures orientations et des objectifs stratégiques.